

## Pas de logement social en trompe l'oeil

Fin juillet, la ministre Christine Boutin, a présenté son projet de loi de mobilisation pour le logement. Une des dispositions de ce texte a provoqué de vives réactions, notamment de 25 associations oeuvrant pour le logement.

L'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) oblige les communes à construire 20% de logements sociaux. Sans remettre en cause ce taux, le projet prévoit d'y intégrer la construction de logements en accession sociale à la propriété. Et c'est là que le bât blesse !

S'il est important de proposer des logements sociaux en accession pour les familles qui le désirent et en ont les moyens, les intégrer dans le calcul de l'obligation faite aux communes signifie un net recul par rapport à l'affichage du gouvernement de résoudre la crise du logement en France car cela réduit le nombre de logements sociaux en location. Les communes qui ne respectent pas la loi verront là un bon moyen pour « sélectionner » les publics qu'elles veulent accueillir. Cette mesure, assortie d'une volonté affichée de faire de la France un pays de propriétaires, nous éloigne des urgences pourtant bien connues. La Fédération nationale des associations de réinsertion sociale estime qu'il est nécessaire de construire 500 000 logements sociaux. Les chiffres de l'évo-

lution de la pauvreté nous éclairent encore davantage : +21% de travailleurs pauvres entre 2003 et 2005, soit 1,5 million de salariés ce qui concerne 7 millions de personnes. Nul doute que l'accession à la propriété est impossible pour ces personnes.

Saint-Nazaire approche les 27% de logements sociaux et c'est tout à l'honneur de notre ville que d'avoir maintenu ce taux élevé depuis de nombreuses années.

Ces prochaines années, la progression démographique sera particulièrement forte dans les régions du sud et de l'ouest. Le défi à relever à Saint-Nazaire est donc de pouvoir à la fois accueillir les personnes attirées par notre région et de loger celles qui travaillent ici, notamment les jeunes, dont les revenus ne permettent pas d'aller vers le privé, encore moins vers l'accession. Notre communauté d'agglomération débourse près de 15 000 € par logement social construit alors que les pénalités pour les communes ne répondant pas aux exigences de la loi, sont de 150 €/an/logement. C'est cette volonté politique que nous devons faire partager à ceux qui ont quelques craintes à voir se développer le logement social dans l'ensemble des quartiers de la ville.

**Contact : mousseau@mairie-saintnazaire.fr**